



ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER JULES ROUSSE

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (titre 1)
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière (titre IV)
Vu le décret n°2011-584 relatif au comité technique d'établissement des établissements publics de santé (version consolidée des articles modifiés ou créés dans le corpus des articles du Code de la santé publique, articles R6144-42 à R 6144-80)
Vu l'instruction N° DGOS/RH3/DGCS/4B/2018/62 du 8 Mars 2018 relative aux élections professionnelles 2018 dans la fonction publique hospitalière
Vu les résultats des élections du 6 décembre 2018,

DECIDE :

le Comité Technique d'Etablissement du Centre Hospitalier Jules Rousse est composé ainsi qu'il suit :

Président : La Directrice du Centre Hospitalier Jules Rousse ou son représentant,

Titulaires

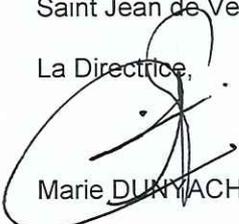
FORNASARI Sylvie (CGT)
LOPEZ Céline (CGT)
SEGOND Christiane (FO)
SANS Marie- Christine (FO)
DENJEAN Denis (FO)

Suppléants

LIBRERO Christian (CGT)
MALECAZE Alexandra (CGT)
FABBRI Nadège (FO)
FRANCO Magali (FO)
ALVES Noémie (FO)

Saint Jean de Verges, le 21 janvier 2021

La Directrice,


Marie DUNYACH